

Séance du 02/07/2009

Délibération n° 32 compte administratif 2008– modification du résultat

Le résultat du compte administratif 2008 voté en date du 27 mars 2009 est erroné. En effet, suite à la dissolution du syndicat des 3 rivières, le résultat de 216.99 n'a pas été repris. Le conseil municipal, décide de reprendre cette somme au résultat de fonctionnement et vote le compte administratif avec un excédent global de 108127.57 euros.

Délibération n° 33 affectation du résultat du compte administratif 2008 au budget primitif 2009

Suite à la modification du compte administratif 2008 les résultats sont affectés comme suit :

- Compte 1068 affectation en réserve : 70295.98 euros
- Compte 001 excédent d'investissement : 37614.60 euros
- Compte 002 excédent de fonctionnement : 216.99 euros.

Délibérations n° 34 décision modificative n° 1 au budget primitif 2009

Le conseil municipal approuve la décision modificative au budget primitif :

- Compte 002 : + 217 €
- Compte 6282 : + 217 €.